conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **EPOCAST® 1617 B US**

Version Date de révision: 2.0 15.11.2024

Numéro de la FDS: 400001009216

Date de dernière parution: 05.05.2022

Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 16.11.2024

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : EPOCAST® 1617 B US

Identifiant Unique De Formulation (UFI)

: HX7Q-F066-W006-JTNS

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Durcisseur

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV

Adresse Grijpenlaan 18

> 3300 Tienen Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41 Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la

personne responsable de

FDS

: Global\_Product\_EHS\_AdMat@huntsman.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:

> ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0 825 812 822 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 32 36 36 PARIS: 01 40 05 48 48 RENNES: 02 99 59 22 22 STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47 EUROPE: +32 35 75 1234

France ORFILA: +33(0)145425959

ASIA: +65 6336-6011 China: +86 20 39377888 +86 532 83889090 India: + 91 22 42 87 5333

Australia: 1800 786 152 New Zealand: 0800 767 437 USA: +1 800-424-9300

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **EPOCAST® 1617 B US**

Version Date de révision: 2.0 15.11.2024

Numéro de la FDS: 400001009216

Date de dernière parution: 05.05.2022 Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 16.11.2024

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H332: Nocif par inhalation.

Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1B H314: Provoque de graves brûlures de la peau et

de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de

graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H332 Nocif par inhalation.

Conseils de prudence Prévention:

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de

protection/ un équipement de protection des yeux/

du visage/ une protection auditive.

#### Intervention:

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la

bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA

PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à

l'eau.

P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter

la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON/ un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC

LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **EPOCAST® 1617 B US**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05.05.2022 2.0 15.11.2024 400001009216 Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 16.11.2024

ANTIPOISON/ un médecin.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Polyaminoamide adduct 2,2'-iminodi(éthylamine)

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine

#### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2 Mélanges

### Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concent ration (% w/w)
Polyaminoamide adduct	157707-72-7 Polymère	Eye Dam. 1; H318	>= 50 - < 70
2,2'-iminodi(éthylamine)	111-40-0 203-865-4 612-058-00-X 01-2119473793-27	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 0,185 mg/l Toxicité aiguë par voie cutanée:	>= 10 - < 20

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **EPOCAST® 1617 B US**

Version Date de révision: 2.0 15.11.2024

Numéro de la FDS: 400001009216

Date de dernière parution: 05.05.2022 Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 16.11.2024

		1 045 mg/kg	
Amines, polyéthylènepoly-,	90640-67-8	Acute Tox. 4; H302	>= 1 - <
fraction de triéthylènetétramine	292-588-2	Acute Tox. 4; H312	2,5
-	01-2119487919-13	Skin Corr. 1B; H314	
		Eye Dam. 1; H318	
		Skin Sens. 1; H317	
		Aquatic Chronic 3;	
		H412	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Traiter de façon symptomatique.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

Protection pour les

secouristes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à

utiliser les vêtements de protection recommandés

Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux.

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime

de pratiquer le bouche à bouche.

En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.

En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas de contact avec la

peau

Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets

corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui

guérissent lentement et difficilement.

En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

yeux

: Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

Enlever les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **EPOCAST® 1617 B US**

Version Date de révision: 2.0 15.11.2024

Numéro de la FDS: 400001009216

Date de dernière parution: 05.05.2022

Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 16.11.2024

En cas d'ingestion Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne PAS faire vomir.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques Peut provoguer une allergie cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux.

Nocif par inhalation.

Provoque de graves brûlures.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Traitement** Traiter de façon symptomatique.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Movens d'extinction

Movens d'extinction

appropriés

Eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2)

Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction

inappropriés

Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit

car cela peut disperser et propager l'incendie

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques

d'extinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **EPOCAST® 1617 B US**

Version Date de révision: 2.0 15.11.2024

Numéro de la FDS: 400001009216

Date de dernière parution: 05.05.2022 Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 16.11.2024

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate.

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

: Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice,

agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une

sensibilisation chez les personnes prédisposées.

Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.

Éviter la formation d'aérosols.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante

dans les ateliers.

Pour éviter les renversements pendant la manipulation

maintenir le flacon dans une cuvette métallique.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **EPOCAST® 1617 B US**

Version Date de révision: 2.0 15.11.2024

Numéro de la FDS: 400001009216

Date de dernière parution: 05.05.2022 Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 16.11.2024

Indications pour la protection :

contre l'incendie et

l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans

des conteneurs proprement étiquetés.

en commun

Précautions pour le stockage : Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la

section 10 de cette FDS.

Température de stockage

recommandée

: 2 - 40 °C

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

: Stable dans des conditions normales.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
2,2'- iminodi(éthylamine )	111-40-0	VMĖ	1 ppm 4 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque d'allergie cutanée, Valeurs limites indicatives			

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
2,2'- iminodi(éthylamine)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	15,4 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	92,1 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,87 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	2,6 mg/m3

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **EPOCAST® 1617 B US**

Version 2.0

Date de révision: 15.11.2024

Numéro de la FDS: 400001009216

Date de dernière parution: 05.05.2022 Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 16.11.2024

	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	11,4 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets locaux	1,1 mg/cm2
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,6 mg/m3
	Consommateu rs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	27,5 mg/m3
	Consommateu rs	Dermale	Long terme - effets systémiques	4,88 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Dermale	Aigu - effets systémiques	4,88 mg/kg p.c./jour
Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,54 mg/m3
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,096 mg/m3
	Consommateu rs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	14 mg/kg p.c./jour

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur	
2,2'-iminodi(éthylamine)	Eau douce 0,56 mg/l		
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
	Eau douce - intermittent	0,32 mg/l	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
	Sédiment d'eau douce	1072 mg/kg	
		poids sec (p.s.)	
	Remarques:Méthode de l'équilibre		
	Eau de mer	0,056 mg/l	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
	Sédiment marin	107,2 mg/kg	
		poids sec (p.s.)	
	Remarques:Méthode de l'équilibre		
	Station de traitement des eaux usées	6 mg/l	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
	Sol	7,97 mg/kg poids	
		sec (p.s.)	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine	Eau douce	0,027 mg/l	
	Eau de mer	0,003 mg/l	
	Station de traitement des eaux usées	0,13 mg/l	
	Sédiment d'eau douce	8,572 mg/kg	
		poids sec (p.s.)	
	Sédiment marin	0,857 mg/kg	
		poids sec (p.s.)	
	Sol	1,25 mg/kg poids	
		sec (p.s.)	

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **EPOCAST® 1617 B US**

Version 2.0

Date de révision: 15.11.2024

Numéro de la FDS:

400001009216

Date de dernière parution: 05.05.2022 Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 16.11.2024

Protection des yeux/du

visage

Flacon pour le rincage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel

caoutchouc butyle

Délai de rupture

> 8 h

Matériel Délai de rupture Caoutchouc nitrile 10 - 480 min

Matériel Alcool éthylvinylique laminé (EVAL) Délai de rupture > 8 h

Remarques

Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la

perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques,

temps de contact).

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN

374 qui en dérive.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de

travail.

Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence Protection respiratoire

d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

L'équipement doit être conforme à l'EN 14387

Filtre de type Type mixte protégeant des particules, de l'ammoniac/des

amines et des vapeurs organiques (AK-P)

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : ambre

Odeur : type amine

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **EPOCAST® 1617 B US**

Version 2.0

Date de révision: 15.11.2024

Numéro de la FDS: 400001009216

Date de dernière parution: 05.05.2022 Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 16.11.2024

Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point de fusion/point de

congélation

: Donnée non disponible

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

: Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité

inférieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point d'éclair : > 100 °C

Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens

Température d'auto-

inflammation

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température de

décomposition

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

pН : La substance / Le mélange est non soluble (à l'eau)

Viscosité

Viscosité, dynamique : 15 000 mPa,s (25 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : partiellement soluble (20 °C)

Solubilité dans d'autres

solvants

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Pression de vapeur : < 1 hPa (20 °C)

Densité : env. 1 g/cm3 (25 °C)

Densité relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **EPOCAST® 1617 B US**

Version I

Date de révision: 15.11.2024

Numéro de la FDS:

400001009216

Date de dernière parution: 05.05.2022 Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 16.11.2024

Caractéristiques de la

particule

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

9.2 Autres informations

Miscibilité avec l'eau : non miscible

Poids moléculaire : Donnée non disponible

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

**Produit:** 

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 1,2 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Méthode de calcul

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas toxique en

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **EPOCAST® 1617 B US**

Version 2.0

Date de révision: 15.11.2024

Numéro de la FDS: 400001009216

Date de dernière parution: 05.05.2022 Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 16.11.2024

cas d'inhalation tel que défini par la réglementation des

marchandises dangereuses.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

#### Composants:

2,2'-iminodi(éthylamine):

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat, mâle): 1 553 mg/kg

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après une seule ingestion.

Estimation de la toxicité aiguë: 0,185 mg/l Toxicité aiguë par inhalation

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Avis d'expert

Evaluation: Le composant/mélange est hautement toxique

après une inhalation de courte durée.

CL0 (Rat, mâle et femelle): 0,07 mg/l Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

BPL: oui

Evaluation: Le composant/mélange est hautement toxique

après une inhalation de courte durée.

CL100 (Rat, mâle et femelle): 0,3 mg/l Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

BPL: oui

Evaluation: Le composant/mélange est hautement toxique

après une inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Lapin): 1 045 mg/kg

BPL: non

Estimation de la toxicité aiguë: 1 045 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

### Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

DL50 (Rat, mâle et femelle): 1716,2 mg/kg Toxicité aiguë par voie orale

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Lapin, mâle et femelle): 1 465,4 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après un contact cutané unique.

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **EPOCAST® 1617 B US**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05.05.2022 2.0 15.11.2024 400001009216 Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 16.11.2024

#### **Composants:**

### 2,2'-iminodi(éthylamine):

Espèce : Lapin

Evaluation : Provoque des brûlures. Résultat : Provoque des brûlures.

BPL : non

#### Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Espèce : Epiderme humain reconstitué (RHE)

Evaluation : Provoque des brûlures.

Méthode : OCDE ligne directrice 435

Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

Espèce : Lapin

Evaluation : Provoque des brûlures.

Méthode : OCDE ligne directrice 404

Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

### **Composants:**

### Polyaminoamide adduct:

Evaluation : Risque de lésions oculaires graves. Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

#### 2,2'-iminodi(éthylamine):

Espèce : Lapin
Evaluation : Corrosif
Résultat : Corrosif
BPL : non

#### Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Espèce : Lapin

Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.

Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### **Composants:**

#### 2,2'-iminodi(éthylamine):

Voies d'exposition : Peau Espèce : Souris

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **EPOCAST® 1617 B US**

Date de révision: Version Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05.05.2022 2.0 15.11.2024 400001009216 Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 16.11.2024

Evaluation Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou

prouvé, chez l'homme

Méthode OCDE ligne directrice 429

Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou Résultat

prouvé, chez l'homme

**BPL** oui

Remarques A un effet sensibilisant.

Voies d'exposition Voies respiratoires

Espèce Souris

Résultat Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire.

### Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Voies d'exposition Peau

Espèce Cochon d'Inde

Evaluation Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Composants:

#### 2,2'-iminodi(éthylamine):

Génotoxicité in vitro Type de Test: essai de mutation inverse

> Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation du métabolisme: sans activation métabolique

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: Test de mutation du gène

Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation du gène Système d'essais: Hépatocytes de rat

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo Type de Test: Essai de mutation génique des cellules

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **EPOCAST® 1617 B US**

Version 2.0

Date de révision: 15.11.2024

Numéro de la FDS:

400001009216

Date de dernière parution: 05.05.2022 Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 16.11.2024

somatiques de rongeur transgénique

Espèce: Souris (mâle)

Type de cellule: Moelle osseuse Voie d'application: Oral(e)

Durée d'exposition: 5 and 28 days

Dose: 10 mL/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 488

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: Test de mutation du gène

Espèce: Drosophila melanogaster (Drosophile "mouche du

vinaigre") (mâle)

Durée d'exposition: 22 and 24 hours

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: Test du micronoyau Espèce: Souris (mâle et femelle) Type de cellule: Moelle osseuse Voie d'application: Oral(e) Dose: 85, 283 and 850 mg/kg bw Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

BPL: oui

#### Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Génotoxicité in vitro Type de Test: essai de mutation inverse

> Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: positif BPL: oui

Type de Test: Test du micronoyau

Système d'essais: Lymphocytes humains

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 487

Résultat: négatif

Type de Test: Test du micronucleus in vivo Génotoxicité in vivo

> Espèce: Souris (mâle et femelle) Type de cellule: Moelle osseuse

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Dose: 0 - 600 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

### Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **EPOCAST® 1617 B US**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05.05.2022 2.0 15.11.2024 400001009216 Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 16.11.2024

#### **Composants:**

### 2,2'-iminodi(éthylamine):

Espèce : Souris, mâle
Voie d'application : Dermale
Dose : 56.3 mg/kg
Fréquence du traitement : 3 days/week
NOEL : 56,3 mg/kg p.c./jour

Résultat : négatif BPL : oui

### Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Espèce : Souris, mâle Voie d'application : Dermale

NOAEL : >= 50 mg/kg p.c./jour Méthode : OCDE ligne directrice 451

Résultat : négatif

Espèce : Souris, mâle
Voie d'application : Dermale
Durée d'exposition : 104 semaines

NOAEL : >= 20 mg/kg p.c./jour Méthode : OCDE ligne directrice 451

Résultat : négatif

### Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

### **Composants:**

### 2,2'-iminodi(éthylamine):

Effets sur la fertilité : Type de Test: OCDE ligne directrice 421

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e) Dose: 30/100/300 mg/kg bw/day

Fréquence du traitement: 7 jours / semaine

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 100 Poids

humide mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 30 Poids

corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 421

BPL: oui

Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le

développement

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0/25/100/250 mg/kg bw/day

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 250 Poids

humide mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 250 Poids

corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 443

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **EPOCAST® 1617 B US**

Version 2.0

Date de révision: 15.11.2024

Numéro de la FDS:

400001009216

Date de dernière parution: 05.05.2022 Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 16.11.2024

BPL: oui

Incidences sur le développement du fœtus Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le

développement

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 100 Poids corporel mg /

Toxicité pour le développement: NOAEL: 30 Poids corporel

Méthode: OCDE ligne directrice 421 Résultat: Aucune réaction secondaire.

BPL: oui

Type de Test: Prénatal Espèce: Rat, femelles Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0/25/100/250 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 14 d

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 100 Poids corporel mg /

Toxicité pour le développement: NOEL: 100 Poids corporel

ma / ka

Méthode: OCDE ligne directrice 414

BPL: oui

Type de Test: Prénatal

Espèce: Lapin

Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 20, 70, 200 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 28 d

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 70 Poids corporel mg /

Toxicité pour le développement: NOAEL: 70 Poids corporel

ma / ka

Méthode: OCDE ligne directrice 414

### Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Incidences sur le Type de Test: Prénatal

développement du fœtus Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e) Dose: 75/325/750 mg/kg bw/day Durée d'un traitement unique: 10 d

Toxicité maternelle générale: NOAEL: >= 750 Poids corporel

mg/kg

Toxicité pour le développement: NOAEL: >= 750 Poids

corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Prénatal

Espèce: Lapin

Voie d'application: Dermale

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **EPOCAST® 1617 B US**

Version Date de révision: 2.0 15.11.2024

Numéro de la FDS: 400001009216

Date de dernière parution: 05.05.2022 Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 16.11.2024

Dose: 5/50/125 mg/kg bw/day Durée d'un traitement unique: 13 d

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 50 Poids corporel mg /

kg

Toxicité pour le développement: NOAEL: >= 125 Poids

corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation

Les effets reprotoxiques de la triéthylènetétramine (TETA)

sont en outre évalués dans le cadre de la teneur en

aminoéthyl éthanolamine (AEEA).

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Composants:

### 2,2'-iminodi(éthylamine):

Voies d'exposition : Inhalation

Organes cibles : Voies respiratoires

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

### Toxicité à dose répétée

#### **Composants:**

#### 2,2'-iminodi(éthylamine):

Espèce : Rat, mâle et femelle NOAEL : 70 - 80 mg/kg LOAEL : 530 - 620 mg/kg

Voie d'application : par voie orale (alimentation)

Durée d'exposition : 90 days Nombre d'expositions : 7 days/week

Dose : 1000, 7500, or 15000 ppm Méthode : OCDE ligne directrice 451

BPL : oui

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOEC : 0,55 mg/l

Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition : 15 days 6 h
Nombre d'expositions : 7 days/week
Dose : 0/130 ppm

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 114 mg/kg
Voie d'application : Dermale
Nombre d'expositions : 6 days/week

Dose : 0.4 mls of a 100 mg/cc solutio

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **EPOCAST® 1617 B US**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 05.05.2022 2.0 15.11.2024 400001009216 Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 16.11.2024

#### Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 350 mg/kg Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 28 d Nombre d'expositions : 7 d

Dose : 100/350/1000 mg/kg bw/day Méthode : OCDE ligne directrice 407

Organes cibles : Poumons

Remarques : L'information fournie est basée sur les données de

substances similaires.

Espèce : Chien, mâle et femelle

NOAEL : 125 mg/kg Voie d'application : Oral(e) Organes cibles : Poumons

Remarques : L'information fournie est basée sur les données de

substances similaires.

Espèce : Chien, mâle et femelle

NOAEL : 50 mg/kg Voie d'application : Oral(e)

Méthode : Toxicité subchronique

Remarques : L'information fournie est basée sur les données de

substances similaires.

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 50 mg/kg Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 26 weeks

Dose : 50/175/600 mg/kg bw/day Méthode : OCDE ligne directrice 408

Organes cibles : Poumons

Remarques : L'information fournie est basée sur les données de

substances similaires.

Espèce : Souris, mâle et femelle NOAEL : 92 mg/kg, 600 ppm

Voie d'application : Oral(e)

Durée d'exposition : 120/600/3000 ppm

Méthode : OCDE ligne directrice 408

Remarques : L'information fournie est basée sur les données de

substances similaires.

#### Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **EPOCAST® 1617 B US**

Version 2.0

Date de révision: 15.11.2024

Numéro de la FDS: 400001009216

Date de dernière parution: 05.05.2022 Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 16.11.2024

système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Donnée non disponible

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

### Composants:

### 2,2'-iminodi(éthylamine):

Toxicité pour les poissons

CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): 430 mg/l

Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 64,6 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: Eau douce

Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.2

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 16 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Méthode: DIN 38412

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50b (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 1 164 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Toxicité pour les : CE50 (Bactérie): 32,7 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **EPOCAST® 1617 B US**

Version 2.0

Date de révision: 15.11.2024

Numéro de la FDS:

400001009216

Date de dernière parution: 05.05.2022 Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 16.11.2024

microorganismes Durée d'exposition: 3 h

> Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

BPL: oui

NOEC (Bactérie): 6 mg/l Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

BPL: oui

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 10 mg/l

Durée d'exposition: 28 d

Espèce: Gasterosteus aculeatus (épinoche)

Type de Test: Essai en semi-statique

Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 210

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

NOEC: 5,6 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Type de Test: Essai en semi-statique

Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.20.

BPL: oui

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

CE50: > 1 000 mg/kg

Durée d'exposition: 56 d

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 222

BPL:oui

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique

connu.

#### Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): 570 mg/l Toxicité pour les poissons

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique Substance d'essai: Eau douce

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.

CL50 (Leuciscus idus (Ide mélanote)): 200 - 500 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 330 mg/l

Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **EPOCAST® 1617 B US**

Version 2.0

Date de révision: 15.11.2024

Numéro de la FDS:

400001009216

Date de dernière parution: 05.05.2022 Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 16.11.2024

Substance d'essai: Eau douce Méthode: EPA OTS 797.1400

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 31,1 mg/l

Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: Eau douce

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 20 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en semi-statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

EC10 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 1,34 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en semi-statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes

NOEC (Bactérie): >= 100 mg/l Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 216

CE50 (Bactérie): > 100 mg/l Durée d'exposition: 28 h

Méthode: OCDE ligne directrice 216

CE50 (Bactérie): 15,7 mg/l Durée d'exposition: 2 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

NOEC (Bactérie): 1,3 mg/l Durée d'exposition: 2 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

EC10: 1,9 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie ) Type de Test: Essai en semi-statique

Substance d'essai: Eau douce

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

NOEC: env. 62,5 mg/kg Durée d'exposition: 56 d

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 222

CE50: > 1 000 mg/kg Durée d'exposition: 56 d

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **EPOCAST® 1617 B US**

Version Date de révision: 2.0 15.11.2024

Numéro de la FDS: 400001009216

Date de dernière parution: 05.05.2022 Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 16.11.2024

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 222

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

2,2'-iminodi(éthylamine):

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: Boue activée, non adaptée Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 87 % Durée d'exposition: 21 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301D Substance d'essai: Eau douce

Photodégradation : Type de Test: Air

Constante de vitesse: 500000

Dégradation (photolyse directe): 50 %

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 0 % Durée d'exposition: 162 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301D Substance d'essai: Eau douce

Type de Test: aérobique Inoculum: boue activée

Résultat: N'est pas intrinsèquement biodégradable.

Biodégradation: 20 %

Lié à: Carbone organique dissous (COD)

Durée d'exposition: 84 d

Méthode: OCDE ligne directrice 302A Substance d'essai: Eau douce

12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Composants:** 

2,2'-iminodi(éthylamine):

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)

Durée d'exposition: 42 d Concentration: 0,2 - 2 mg/l

Facteur de bioconcentration (FBC): 0,3 - 6,3

Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE ligne directrice 305C

Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **EPOCAST® 1617 B US**

Version Date de révision: 2.0 15.11.2024

Numéro de la FDS:

400001009216

Date de dernière parution: 05.05.2022 Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 16.11.2024

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: -1,58 (20 °C)

pH: > 12

Méthode: Méthode de calcul

BPL: non

log Pow: -5,58 (20 °C)

pH: 7

Méthode: Méthode de calcul

BPL: non

### Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: -2,08 - 2,90 (20 °C)

Méthode: QSAR

#### 12.4 Mobilité dans le sol

### Composants:

#### 2,2'-iminodi(éthylamine):

Répartition entre les : Milieu: Sol compartiments Koc: 19111

environnementaux Méthode: EPA OTS 796.2750

#### Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Répartition entre les Koc: 3162,28, log Koc: 3,5

compartiments environnementaux Méthode: OCDE ligne directrice 106

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### **Produit:**

Evaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### **Produit:**

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

#### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **EPOCAST® 1617 B US**

Version 2.0

Date de révision: 15.11.2024

Numéro de la FDS:

400001009216

Date de dernière parution: 05.05.2022 Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 16.11.2024

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes

réglementations locales, régionales, nationales, et

internationales.

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés Vider les restes.

> Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

**ADN** UN 2079 **ADR** UN 2079 RID UN 2079 UN 2079 **IMDG** IATA UN 2079

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

: DIÉTHYLÈNETRIAMINE, , MELANGE **ADN ADR** DIÉTHYLÈNETRIAMINE, , MELANGE RID : DIÉTHYLÈNETRIAMINE, , MELANGE **IMDG** DIETHYLENETRIAMINE, , MIXTURE

**IATA** Diethylenetriamine, , MIXTURE

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe Risques subsidiaires

**ADN** 8 **ADR** 8 RID 8 **IMDG** 8 IATA 8

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage Code de classification C7

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **EPOCAST® 1617 B US**

Version Date of 2.0 15.11

Date de révision: 15.11.2024

Numéro de la FDS: 400001009216

80

Date de dernière parution: 05.05.2022 Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 16.11.2024

Numéro d'identification du :

danger

Étiquettes : 8

**ADR** 

Groupe d'emballage : II Code de classification : C7 Numéro d'identification du : 80

danger

Étiquettes : 8
Code de restriction en : (E)

tunnels

**RID** 

Groupe d'emballage : II
Code de classification : C7
Numéro d'identification du : 80

danger

Étiquettes : 8

**IMDG** 

Groupe d'emballage : II Étiquettes : 8

EmS Code : F-A, S-B

IATA (Cargo)

Instructions de : 855

conditionnement (avion

argo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y840 Groupe d'emballage : II

Étiquettes : Corrosive

IATA (Passager)

Instructions de : 851

conditionnement (avion de

ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y840 Groupe d'emballage : II

Étiquettes : Corrosive

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour : oui

l'environnement

**ADR** 

Dangereux pour : oui

l'environnement

RID

Dangereux pour : oui

l'environnement

IMDG

Polluant marin : oui

SDS\_FR-AM - - 400001009216

26 / 29

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **EPOCAST® 1617 B US**

Version Date de révision: 2.0 15.11.2024

Numéro de la FDS: 400001009216

Date de dernière parution: 05.05.2022 Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 16.11.2024

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)

: Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

 Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes.

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 3

Numéro sur la liste 75: Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

: 51, 49, 49 bis, 84

#### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Ce produit contient un ou plusieurs composants qui ne sont

pas listés dans les listes LIS et LES Canadiennes.

AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **EPOCAST® 1617 B US**

Date de révision: Version 2.0 15.11.2024

Numéro de la FDS: 400001009216

Date de dernière parution: 05.05.2022 Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 16.11.2024

**KECI** : Listé ou en conformité avec l'inventaire

**PICCS** : Listé ou en conformité avec l'inventaire

**IECSC** : Listé ou en conformité avec l'inventaire

**TCSI** : N'est pas en conformité avec l'inventaire

**TSCA** : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de

la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

#### **Inventaires**

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion. H312 : Nocif par contact cutané.

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions

des yeux.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. : Provoque de graves lésions des yeux. H318

: Mortel par inhalation. H330

Peut irriter les voies respiratoires. H335

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. Toxicité aiguë

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic

Lésions oculaires graves Eye Dam. Corrosion cutanée Skin Corr.

Sensibilisation cutanée Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition STOT SE

unique

FR VLE Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents

Skin Sens.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **EPOCAST® 1617 B US**

Version Date de révision: 2.0 15.11.2024

Numéro de la FDS: 400001009216

Date de dernière parution: 05.05.2022 Date de la première version publiée:

09.10.2017

Date d'impression 16.11.2024

chimiques en France

FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

Information supplémentaire

Classification du mélange: Procédure de classification:

Acute Tox. 4 H332 Méthode de calcul Skin Corr. 1B H314 Méthode de calcul Eye Dam. 1 H318 Méthode de calcul Skin Sens. 1 H317 Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.